

Le collectif Culture et citoyenneté, avec le Réseau Culture 21, propose lundi 12 juin au 106 à Rouen une conférence sur *Nos droits culturels ?, des droits au coeur des droits humains* donnée par le philosophe Patrice Meyer-Bisch.

C'est un des sujets qui a réuni divers acteurs culturels, sociaux et éducatifs rouennais. Il y a un an naissait en effet le collectif Culture et citoyenneté pour mettre en avant la démocratisation et les droits culturels. « *Nous nous demandions alors quelle était la meilleure manière d'agir le plus efficacement possible pour infuser ces notions. Cela nous a amené à questionner nos pratiques : sont-elles en cohérence ou en conflit avec le réseau culturel ? Comment des lieux de culture sont-ils devenus des temples excluants de la haute culture ? Quelle est la place de l'artiste ?* », s'interroge Yann Dacosta, metteur en scène et fondateur de la compagnie rouennaise Le Chat Foin.

Des droits culturels, il en est question lundi 12 juin au 106 à Rouen. Le collectif Culture et citoyenneté invite Patrice Meyer-Bisch, philosophe, président de l'observatoire de la diversité et des droits culturels qui a coordonné les travaux du Groupe de Fribourg débouchant en 2007 sur la Déclaration de Fribourg, un document qui prône la diversité et les droits culturels.

Considérés comme fondamentaux, les droits à la culture ne se résument pas à l'accès aux créations, aux lieux. Ils englobent aussi la pratique, la possibilité de participer à la vie culturelle. « *Il faut être dans des politiques participatives. L'artiste est au plus du public et doit faire remonter ses attentes et ses besoins auprès des décideurs. Il est nécessaire de répondre aux demandes. En fait, il est nécessaire de penser les choses à l'envers* », indique le metteur en scène. Les droits culturels sont désormais inscrits dans la loi NOTRe de 2015 et aussi dans la loi Création, Architecture, Patrimoine du 16 juillet 2016.

- Lundi 12 juin à 18h30 au 106 à Rouen. Entrée libre. Réservation à collectifcultureetcitoyennete@gmail.com